



jamais eu accès à mon compteur d'eau mm lors d'etat des lieux entr

Par **chaimad1**, le **29/11/2010 à 02:00**

Bonjour,

Le 1er juin 2008,j'ai fais l'état des lieux d'entrée pour un studio de 22m².Seulement, dans mon état des lieux l'agence à noté que le compteur d'eau est à 86m³; l'agence n'a pas eu accès à ce compteur d'eau mais le chiffre à était donner pas le propriétaire.(le compteur d'eau est à la cave qui a toujours était fermé à clef).

je precise que aucun des locataires n'a pu voir son compteur d'eau suite aux refus du propriétaire.

mon loyer est de 500e + 20 de charge = 520e

1an plus tard (juin 2009): le propriétaire me demande 145e pour la consommation d'eau.

je lui demande à plusieurs reprise de voir le compteur d'eau et celui-ci refuse toujours et me demande si je ne lui faisais pas confiance.

1an plus tard (juin 2010): le propriétaire me redemande 100e pour la consommation d'eau.

je lui demande à plusieurs reprise de voir le compteur d'eau et celui-ci refuse toujours et me dit que je peux coupé l'eau depuis mon studio en cas de souci, mais refuse radicalement de me faire voir le compteur d'eau ou même la facture de véolia.

J'ai deposer mon préavis de sortie et lors de l'état des lieux de sortie(le 19/11/2010), qui a était effectuer avec l'agence, nous avons toujours pas pu avoir accès au compteur d'eau.

Trois jours plutard, le propriétaire me contacte et me réclame 700e pour la consommation d'eau.

je lui ai demander comment se fait-il puisqu'en 12mois je depasse que de 100euros environ, et là il me demande 700e pour 5mois (j'ai trouver cela pas normal et mon entourage trouve que ce dernier veux m'arnaquer.

question:

1: Le propriétaire a le droit de refuser de me monter le compteur d'eau ou une facture? si oui ou non pourriez vous me donner le code de loi?

2: ai-je le droit de voir le compteur d'eau lors des etats des lieux (sortie et entrer)?si oui ou

non pourriez vous me donner le code de loi?

3: que dois-je faire? pouriez vous me donner le code de loi?

MERCI D'AVANCE POUR VOS REPONSE!!!

Par **Domil**, le **29/11/2010** à **02:04**

Le problème est que vous vous réveillez bien tard.

- Est-ce que vous avez signé l'EDL d'entrée avec la mention d'un indice du compteur d'eau alors que vous ne pouviez le vérifier ?
- est-ce que durant le bail, vous avez exigé par LRAR d'avoir accès au compteur ?
- est-ce que vous avez accepté de signer l'EDL de sortie avec la mention d'un indice du compteur d'eau ?

Par **chaimad1**, le **29/11/2010** à **02:19**

non, etant donner que c'éte mon 1er logement donc, je ne savais pas comment faire les choses, et je ne savais pas qu'il fallait voir le compteur, et c'est que maintenant que je le sais.